



ATELIERS RAMPE – CSIPM Protocole Sanitaire A compter du 22/02/2021

Le nombre de participants est limité en fonction de la superficie des locaux. L'inscription aux ateliers est obligatoire

A l'arrivée :

- Le matériel mis à disposition aura fait l'objet d'un nettoyage avant l'atelier ;
- Aucune personne présentant des symptômes (fièvre à partir de 38°C, ...) ne pourra participer à l'atelier ;
- Une fiche de pointage est à compléter ;
- <u>Le port du masque « grand public » DE CATEGORIE 1 est obligatoire</u> pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans sur toute la durée de l'atelier ;
- Le lavage ou la désinfection des mains sera demandé à tous les participants lors de leur arrivée, pendant l'atelier si nécessaire et avant le départ ;
- Les parents et les professionnels adoptent la salutation distanciée (ne pas serrer la main, ne pas s'embrasser, pas d'accolade).

Au cours de l'atelier :

- Les ateliers se dérouleront au maximum à l'extérieur ;
- Les rituels de début et de fin d'atelier seront adaptés pour limiter les contacts;
- Prévoir mouchoirs en papier (pour limiter les manipulations, le RAM n'en mettra pas à disposition);
- Prévoir l'eau et un gobelet pour chaque participant (pour limiter les manipulations, le RAM ne les fournira pas);
- Les parents et les professionnels respectent au maximum la distanciation (minimum un mètre)

Après l'atelier :

- Informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son fover :
- Informer immédiatement de tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR de l'enfant ou d'un des membres de son foyer ;
- Se tenir à la disposition des équipes en charge du contact-tracing ;
- Respecter l'isolement préconisé et demandé par les autorités de santé dans le cas d'identification comme cas contact à risque ;
- Suite à une suspicion ou un cas avéré, les parents devront fournir une attestation sur l'honneur pour le retour aux ateliers.

Votre signature sur la fiche de présence atteste de votre adhésion au présent protocole.





ATELIERS RAMPE – CSIPM Protocole Sanitaire A compter du 22/02/2021

Le nombre de participants est limité en fonction de la superficie des locaux. L'inscription aux ateliers est obligatoire

A l'arrivée :

- Le matériel mis à disposition aura fait l'objet d'un nettoyage avant l'atelier ;
- Aucune personne présentant des symptômes (fièvre à partir de 38°C, ...) ne pourra participer à l'atelier ;
- Une fiche de pointage est à compléter ;
- <u>Le port du masque « grand public » DE CATEGORIE 1 est obligatoire</u> pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans sur toute la durée de l'atelier ;
- Le lavage ou la désinfection des mains sera demandé à tous les participants lors de leur arrivée, pendant l'atelier si nécessaire et avant le départ ;
- Les parents et les professionnels adoptent la salutation distanciée (ne pas serrer la main, ne pas s'embrasser, pas d'accolade).

Au cours de l'atelier :

- Les ateliers se dérouleront au maximum à l'extérieur ;
- Les rituels de début et de fin d'atelier seront adaptés pour limiter les contacts;
- Prévoir mouchoirs en papier (pour limiter les manipulations, le RAM n'en mettra pas à disposition);
- Prévoir l'eau et un gobelet pour chaque participant (pour limiter les manipulations, le RAM ne les fournira pas);
- Les parents et les professionnels respectent au maximum la distanciation (minimum un mètre)

Après l'atelier :

- Informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son fover :
- Informer immédiatement de tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR de l'enfant ou d'un des membres de son foyer ;
- Se tenir à la disposition des équipes en charge du contact-tracing ;
- Respecter l'isolement préconisé et demandé par les autorités de santé dans le cas d'identification comme cas contact à risque ;
- Suite à une suspicion ou un cas avéré, les parents devront fournir une attestation sur l'honneur pour le retour aux ateliers.

Votre signature sur la fiche de présence atteste de votre adhésion au présent protocole.